



QUARTIER CAMBACERES

Avis d'ouverture d'une participation du public par voie électronique pour un projet soumis à évaluation environnementale

(Article L123-19 du Code de l'environnement)

Objet : le projet de la ZAC Cambacérés Nord fait l'objet d'une modification de son dossier de réalisation, soumis à l'actualisation de son **évaluation environnementale**, et est exempté d'enquête publique en application du 1° du I de l'article L. 123-2 du Code de l'environnement.

Projet/programme soumis à approbation : la **ZAC Cambacérés Nord**, d'une superficie d'environ 60 ha, vise à accueillir un Pôle d'échange multimodal autour de la gare Montpellier Sud de France et un nouveau quartier d'affaires autour de la Halle de l'innovation, bénéficiant de cette très bonne desserte et de l'effet vitrine le long des grands axes de déplacement. L'objet de cette procédure est d'acter le repositionnement de la ZAC sur un quartier tertiaire et d'enseignement supérieur, excluant les logements au nord des grandes infrastructures.

Cette opération est articulée avec les quartiers environnants, notamment Odysseum, Port Marianne à Montpellier, et le quartier de Boirargues à Lattes, tout en s'appuyant sur les paysages remarquables existants liés aux domaines historiques ou milieux naturels qui seront largement mis en valeur dans le cadre du projet.

La desserte du projet est assurée non seulement par la gare Montpellier - Sud de France mais également par la ligne 1 du tramway, dont l'extension sera mise en service le 18 octobre 2025, par le prolongement prochain de la ligne 15 de bus destinée à préfigurer un bus-tram, ainsi que par une Véloligne connectée au réseau métropolitain.

Mise en œuvre de la participation : La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente suivante pour autoriser cette modification du projet : **Montpellier Méditerranée Métropole**, 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2

Renseignements : Métropole de Montpellier, Direction déléguée de l'Aménagement Métropolitain (DDAM), 50 place Zeus, 34 000 Montpellier – 04-67-34-87-00

Contenu du dossier : En application des articles L.122-1-1, R.122-11 et L.123.19 du Code de l'Environnement, le dossier soumis à la participation du public comprend **l'actualisation de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la collectivité.**

Modalités de la participation du public : Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 9 juillet 2024, qui a fixé les modalités de la participation par voie électronique, sont prévues :

- Une mise à disposition du dossier en version numérique sur le **site internet de la Métropole** <https://participer.montpellier.fr/> pendant une période minimum de 30 jours consécutifs : **du 28 juillet 2025 au 5 septembre 2025 inclus** ;
- La mise en place de l'adresse électronique suivante afin de recueillir les avis et observations du public, pendant cette même période **du 28 juillet 2025 au 5 septembre 2025 inclus** : pvecambaceresnord@montpellier.fr ;
- La mise à disposition **d'un dossier papier accompagné d'un registre communiqué sur demande à l'accueil du siège de la Métropole**, 50 place Zeus à Montpellier, du lundi au vendredi (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles) selon les horaires habituels d'ouverture de l'accueil de la Métropole, sur la même période **du 28 juillet 2025 au 5 septembre 2025 inclus**.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra être prise en considération, soit le **5 septembre 2025 à 17h30**.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant 3 mois sur le site internet de la Métropole <https://participer.montpellier.fr/> au plus tard à compter de la date de publication de la décision de l'autorité compétente.

Au terme de la participation du public, le dossier de réalisation modifié de la ZAC Cambacérés Nord pourra être proposé à l'approbation du Conseil Métropolitain.